



ÉTABLISSEMENTS DE TRAVAIL ADAPTÉ DE CORRÈZE





SCETA

Service de Coordination des Etablissements de Travail Adapté

Le SCETA est un réseau d'Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et d'Entreprises Adaptées (EA) sur le territoire corrézien, employant près de 900 personnes. Il permet à ses adhérents de mutualiser leurs ressources (formation, communication, veille, action commerciale...) et de disposer d'un guichet unique pour leurs clients communs. C'est également un espace de partage des « bonnes pratiques » entre professionnels. Ce service a été créé au sein de la FACAPH (Fédération des Associations Corréziennes d'Aide aux Personnes Handicapées) en 2003.

Quelles différences entre un ESAT et une EA ?

Un ESAT est une structure qui permet à des personnes qui ne peuvent, en raison de la lourdeur de leur handicap, intégrer le milieu ordinaire ou une EA. Les usagers y bénéficient d'un **travail adapté et d'un accompagnement médical, social et éducatif** (maintien des acquis scolaires, accès à l'autonomie...). Certains ESAT disposent d'un foyer d'hébergement pour accueillir les personnes en dehors de leur temps de travail.

L'EA est une entreprise à part entière, qui emploie au moins **80% de travailleurs handicapés (TH)**, dont les postes sont adaptés aux capacités des salariés. Son statut est soumis à agrément de la Préfecture.

C'est la Commission des Droits et de l'Autonomie de la Personne Handicapée (CDAPH) qui décide de l'orientation des travailleurs handicapés en ESAT (Milieu Protégé) et le Service Public de l'Emploi (Pôle Emploi, CAP Emploi, Missions Locales) de l'orientation en EA (Milieu Ordinaire).

Pourquoi travailler avec des structures de travail adapté ?

La réglementation impose à toute entreprise de 20 salariés ou plus, du secteur privé comme public, d'**employer des travailleurs handicapés, à hauteur de 6% de son effectif total**. Ne pas répondre à cette obligation l'expose à des pénalités, pouvant s'élever jusqu'à 1500 fois le smic horaire par Travailleur Handicapé manquant.

Collaborer avec des structures de travail adapté par des activités de sous-traitance ou de prestations de services permet de couvrir jusqu'à la moitié de cette obligation. Sous des conditions particulières, la **mise à disposition de personnel handicapé** au sein de l'entreprise offre également la possibilité de minorer la contribution obligatoire.

RESPONSABILITE SOCIALE
DE L'ENTREPRISE

Pour toute information, contactez :
Kevin PASCAUD-BAECKE - Coordinateur du SCETA
05 55 20 47 38 - 06 07 54 36 41 – sceta19@facaph.fr

Nos principales activités

Organismes gestionnaires	Etablissements	Blanchisserie / Repassage / Couture	Bois et dérivés	Espaces verts	Prestations agri. et agro.	Restauration	Sous-traitance industrielle	Bâtiment	Nettoyage & entretien des locaux	Autres services aux entreprises
ADAPEIC : Association d'Amis et de Parents de Personnes Handicapées mentales de la Corrèze	Adapei Brive-Malemort									
	Adapei Ussel									
	Adapei Tulle									
	EA Jean Beyne									
APAJH : Association pour Adultes et Jeunes Handicapés	Ateliers du Puy Grand et de la Vézère									
	EA AVEHC									
Asso. Vieillesse et Handicap Chamberet	EA CASEM									
PEP 19 : Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public	Moulin du Soleil									
	Les Ateliers du Croisy									
	Les Ateliers Nature									
	EA d'Uzerche									
EA du Pays Vert	EA du Pays Vert									
EPDA : Etablissement Public Départemental Autonome Le Glandier	EPDA du Glandier									
	Les Ateliers de la Saule									
Fondation Jacques Chirac	Les Ateliers du Vallon									
	Les Ateliers de la Source									
	EA Les Petits Chantiers									
	EA Fromagerie de l'Aire des Sully									
Les Amis du Pont du Saillant	EA Les Amis du Pont du Saillant									

Blanchisserie : nettoyage de linge (forme, plat, vêtements de travail, couettes, oreillers), repassage, couture, livraison...

Bois : forestage, bûcheronnage, menuiserie, sous-traitance, fabrication/réparation de palettes, bois de chauffage...

Espaces verts : travaux d'entretien (taille de haies, débroussaillage, tonte, désherbage, élagage), création d'espaces verts et plantations, pose de clôtures et portails...

Prestations agricoles : cidrerie, cueillette, élevage, production laitière et fromagère...

Restauration : traiteur entreprises et particuliers (plateau repas, buffet, apéritif dînatoire...), self-service, cuisine centrale...

Sous-traitance : Ensachage, collage, encartage, conditionnement, étiquetage, assemblage, routage, échantillonnage, filmage, découpe de fils électriques, ébavurage de pièces aluminium et caoutchouc, câblage filaire, câblage d'armoire, assemblages électromécaniques....

Bâtiment : maçonnerie, peinture, travaux de décoration, pose de cloisons et plafonds, isolation, revêtements de sols, démolition, serrurerie...

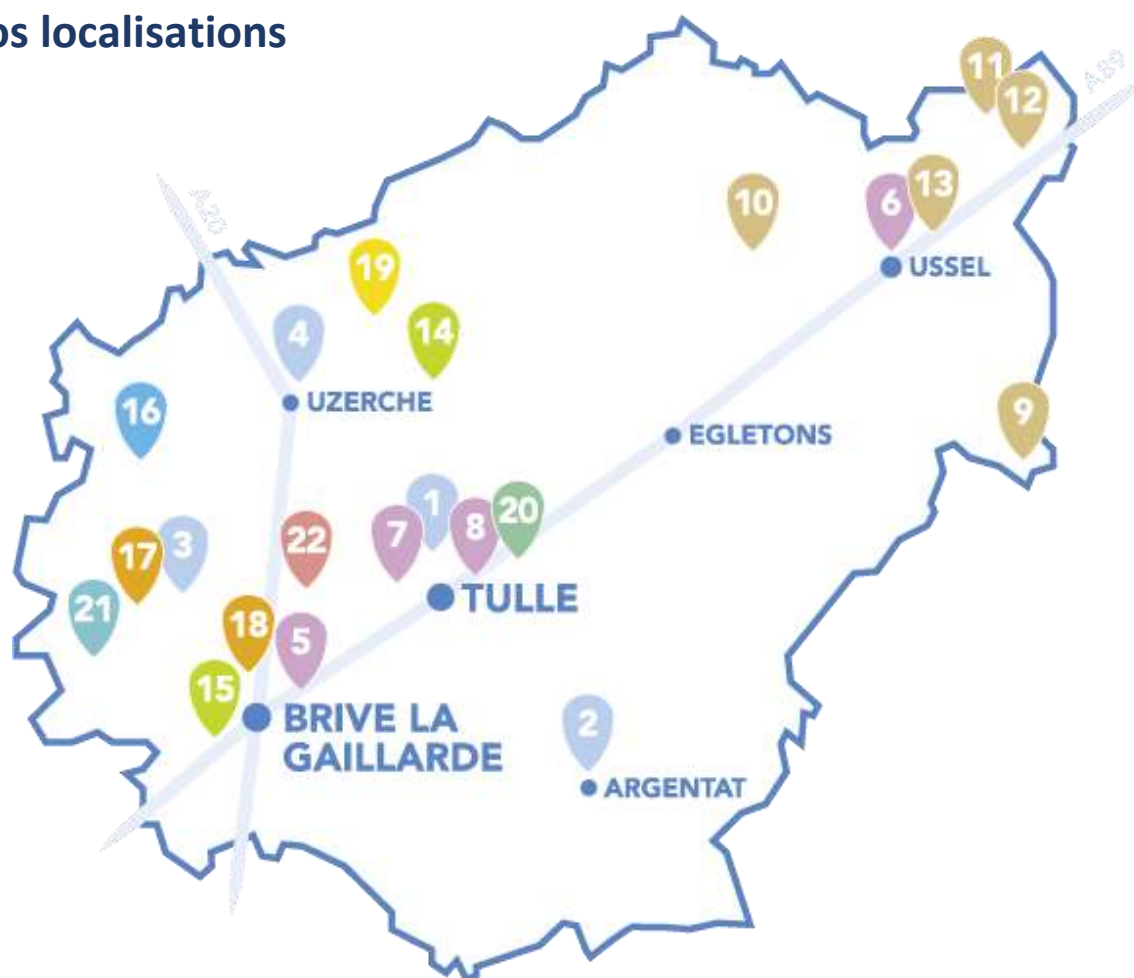
Nettoyage : nettoyage et entretien des locaux, de vitres et baies vitrées, de véhicules, de panneaux signalisation...

Services aux entreprises : collecte, traitement et destruction de documents, préparation de commande, mailing, publipostage, archivage, mise sous plis, gestion de commandes e-commerce, recyclage de cartouches d'encre...

Mise à disposition de personnel, individuelle ou collective.

Liste non exhaustive, n'hésitez pas à contacter le SCETA pour d'autres prestations.

Nos localisations



- | | |
|--|--|
| 1- ESAT LE MOULIN DU SOLEIL – TULLE | 12- EA FROMAGERIE DE L'AIRE DES SULLY – MONESTIER MERLINES |
| 2- ESAT LES ATELIERS DU CROISY – ARGENTAT | 13- EA LES PETITS CHANTIERS – USSEL |
| 3- ESAT LES ATELIERS NATURE – OBJAT | 14- ESAT APAJH - ATELIERS DU PUY GRAND CHAMBOULIVE |
| 4- EA D'UZERCHE – UZERCHE | 15- ESAT APAJH ATELIER DE LA VÈZÈRE – ST VIANCE |
| 5- ESAT ADAPEI – MALEMORT | 16- ESAT DE L'EPDA DU GLANDIER – BEYSSAC |
| 6- ESAT ADAPEI – USSEL | 17- EA CASEM 19 - LUBERSAC |
| 7- EAST ADAPEI – TULLE | 18- EA CASEM MULTISERVICES - DONZENAC |
| 8- EA JEAN BEYNE – TULLE | 19- EA AVEHC – CHAMBERET |
| 9- ESAT LES ATELIERS DE LA SAULE – BORT LES ORGUES | 20- EA DU PAYS VERT – TULLE |
| 10- ESAT LES ATELIERS DE LA SOURCE – SORNAC | 21- EA LES AMIS DU PONT DU SAILLANT – VOUTEZAC |
| 11- ESAT LES ATELIERS DU VALLON – EYGURANDE | 22- EA TERRE DE COULEURS – PERPEZAC LE NOIR |

Nos références

Andros, AXA, SDIS, Bledina, Campeole, Carrefour, EDF, ERDF/ENEDIS, Intermarché, Nexter Mechanics, Perlim, Photonis, La Poste, Siclab, SNCF, Sothys, Thales, TDF, Les Tisaniers, Véolia... et de nombreux partenaires publics, communes et agglomérations

ANNUAIRE DES STRUCTURES

11 ESAT

ADAPEI 19

Atelier de Brive-Malemort

2 Bis rue Henri Bessemer 19 360 MALEMORT

Tel : 05 55 92 00 33

j.continsuzat@adapeicorreze.fr

Atelier d'Ussel

ZI du Theil - 19200 USSEL

Tel : 05 55 46 01 25

j.continsuzat@adapeicorreze.fr

Atelier de Tulle

ZI de Mulatet - 19000 TULLE

Tel : 05 55 20 47 90

j.continsuzat@adapeicorreze.fr

APAJH 19

ESAT Les Ateliers du Grand Puy et de la Vézère

Bel Aspect - 19450 CHAMBOULIVE

Auger - 19240 ST VIANCE

Tel : 05 55 17 90 28

esat@apajh.asso.fr

EPDA du GLANDIER

ESAT de l'EPDA Le Glandier

19230 BEYSSAC

Tel : 05 55 73 81 10

epda-sat@epdaduglandier.fr

Fondation Jacques Chirac

ESAT La Saule

19110 BORT LES ORGUES

Tel : 05 55 46 18 98

esat.bortlesorgues@fondationjacqueschirac.fr

ESAT Les Ateliers du Vallon

15 Route de la Courtine 19340 EYGURANDE

Tel : 05 55 46 17 00

esat.eygurande@fondationjacqueschirac.fr

ESAT Les Ateliers de la Source

Route de Beaune 19290 SORNAC

Tel : 05 55 94 61 20

esat.sornac@fondationjacqueschirac.fr

PEP 19

ESAT Le Moulin du Soleil

Le Moulin du Soleil - 19000 TULLE

Tel : 05 55 20 11 44

catmoulin.soleil@wanadoo.fr

ESAT Les Ateliers du Croisy

Route du Chastang - 19400 ARGENTAT

Tel : 05 55 28 91 23

cat.argentat@pep19.org

ESAT Les Ateliers Nature

150 Avenue Jules Ferry - 19130 OBJAT

Tel : 05 55 25 69 76

diresat.objat@pep19.org

10 EA

ADAPEI 19

EA Jean Beyne

2 Bis rue Henri Bessemer 19 360 MALEMORT

Tel : 05 55 92 00 33

j.continsuzat@adapeicorreze.fr

CASEM

EA « CASEM 19 »

La Gare – 19270 DONZENAC

ZAC Verdier – 19210 LUBERSAC

Chauviat – 19410 PERPEZAC LE NOIR

Tel : 05 55 85 38 19

casem@casem.fr

EA « CASEM Multiservices »

La Gare - 19270 DONZENAC

Tel : 05 55 85 69 22

casem@casem.fr

AVEHC

EA AVEHC

ZA de l'Angle - 19370 CHAMBERET

Tel : 05 55 98 44 10

direction.ea@avehc.fr

EADPV

EA du Pays Vert

ZI Tulle Est - 19000 TULLE

Tel : 05 55 20 82 35

apdpv@orange.fr

Fondation Jacques Chirac

EA Les Petits Chantiers

16 Boulevard de la Sarsonne 19200 USSEL

Tel : 05 55 46 32 00

ea-ussel@fondationjacqueschirac.fr

EA Fromagerie de l'Aire des Sully

La Vervialle 19340 MONESTIER MERLINES

Tel : 05 55 46 17 00

ea.monestiermerlines@fondationjacqueschirac.fr

PEP 19

EA d'Uzerche

ZI La Gane Lachaud - 19140 UZERCHE

Tel : 05 55 98 41 36

diresat.objat@pep19.org

APS

EA Les Amis du Pont du Saillant

Lycée Agricole - 23 Murat 19130 VOUTEZAC

Tel : 05 55 25 27 88

aps.entrepriseadaptee@gmail.com

TERRE DE COULEURS

EA Terre de Couleurs

Côte du Bariolet - 19410 PERPEZAC LE NOIR

Tel : 05.55.98.60.35

contact.terredecouleurs@gmail.com

L'OBLIGATION D'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

Qui est concerné ?

- Toute entité publique ou privée d'au moins 20 salariés dans une proportion de 6% de leur effectif total.
Lois du 10 juillet 1987 et du 11 février 2005
- Ces entités de 20 salariés et plus doivent remplir une Déclaration annuelle Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) à retourner à la DIRECCTE.

Comment répondre à cette obligation ?

- **Embaucher** directement des personnes handicapées.
- Conclure des **contrats de sous-traitance ou de prestations de services** avec des entreprises adaptées (EA) ou avec des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), ce qui permet de s'exonérer jusqu'à 50% de l'obligation légale d'emploi des travailleurs handicapés.
- Conclure des accords de branche, de groupe, d'entreprise ou d'établissement qui prévoient la mise en œuvre d'un programme annuel ou pluriannuel en faveur des travailleurs handicapés.
- Accueillir des personnes handicapées dans le cadre d'un **stage de formation professionnelle**. Ce dispositif peut concerner au maximum 2% de l'effectif total de l'entreprise.
- **Verser la contribution financière** pour chacun des bénéficiaires que l'établissement aurait dû employer :
 - à l'**AGEFIPH** (Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées, secteur privé)
 - au **FIPHFP** (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)

Calcul de la contribution annuelle AGEFIPH / FIPHFP :

- Le nombre de Travailleurs Handicapés à employer correspond aux Unités Bénéficiaires (UB) à acquérir.
Calcul du nombre d'UB à acquérir = Effectif total x 6%
- La contribution est calculée selon le nombre d'UB avec un coefficient spécifique à la taille de l'entreprise.
Contribution Annuelle = Effectif total x 6% x SMIC Horaire brut x Coefficient correspondant
- Si votre structure n'a mené aucune action en faveur de l'emploi de personnes handicapées durant 3 ans, la contribution s'élèvera à 1 500 fois le Smic horaire, quelle que soit la taille de votre société.

Exemple de réduction de la contribution AGEFIPH

Nombre d'UB acquises par la sous traitance (ESAT EA)

$$\text{Calcul du nombre d'UB acquises} = \text{CAU}^* / (2000 \times \text{SMIC Horaire brut})$$

*CAU (Chiffre d'affaires utile) : Chiffre d'affaires auquel sont soustraites les matières premières et les frais commerciaux.

Exemple de réduction de la contribution FIPHFP

Nombre d'UB acquises par la sous traitance (ESAT EA)

$$\text{Calcul du nombre d'UB acquises} = \text{CA}^* / \text{Montant du traitement brut minimum annuel d'un agent à temps complet au 31 décembre de l'année écoulée}^{**}$$

*CA : Chiffre d'affaires global lié aux achats réalisés auprès des ESAT et EA.

** Traitement brut annuel minimum servi un agent à temps complet au 31 décembre 2017 : 17 375,78 €.